



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE



Direction de la Communication

NEWS

# Revue de presse



Lundi 30 mai 2022

**El Watan**  
LE QUOTIDIEN INDEPENDANT

## INSPECTION DES DOMAINES DE BÉJAÏA : Un sénateur saisit le ministre des Finances

L'éventuel transfert de l'Inspection régionale des domaines et de la conservation foncière de Béjaïa vers Sétif est d'ores et déjà contesté. Dans un courrier adressé au ministre des Finances et daté du 16 mai, le sénateur du Front des forces socialistes (FFS) pour la wilaya de Béjaïa, Abdenour Derguini, après avoir «appris les prévisions de l'administration centrale du ministère des Finances de déplacer l'Inspection régionale des domaines et de la conservation foncière de Béjaïa vers Sétif», a relevé que «l'incompréhension s'installe et les supputations vont bon train».

«L'Inspection régionale de Béjaïa a été créée par arrêté du ministre de l'Economie du 30 avril 1991 fixant l'implantation et le ressort territorial qui s'étend sur les wilayas de Béjaïa, Sétif, Biskra et Batna. Son implantation à Béjaïa, wilaya créée en 1974, devait permettre de booster son développement, vu son retard, du temps où elle faisait partie de la wilaya de Sétif.

Beaucoup a été fait depuis, mais beaucoup reste à faire», a-t-il rappelé. Or, au moment «où l'on s'attendait à voir la nouvelle Direction régionale des domaines et de la conservation foncière, créée en octobre 2021, sise à Sétif, rejoindre l'implantation de l'Inspection régionale à Béjaïa, on apprend maintenant que l'Inspection régionale des domaines et de la conservation foncière serait sur le point d'être délocalisée», a-t-il ajouté. Le sénateur estime que cet

éventuel transfert est «une malencontreuse décision». Il a indiqué que «sur le plan politique, cela est déjà ressenti comme un affront par la population et les fonctionnaires, d'autant plus que les inspections dépendent directement de la Direction générale des domaines du ministère des Finances, et donc les deux entités ne sont pas forcément censées avoir la même implantation». Sur le plan du développement, «cela s'apparenterait à une désertification allant à contre-sens des volontés de développement d'une wilaya hautement stratégique».

Abdenour Derguini évoque également d'autres répercussions, à l'image du «transfert du personnel», donc «de nombreuses familles, avec les problèmes de logements, de scolarisation et autres aléas inhérents à ce genre de phénomènes». Le sénateur sollicite en dernier lieu auprès du ministre «une audience afin de mieux cerner la situation».



## **ENQUÊTES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES : L'Algérie n'était pas préparée au phénomène de la délinquance financière**

La délinquance financière «est un phénomène nouveau» auquel l'Algérie «n'était pas préparée», a déclaré, hier, le directeur général de l'Office central de lutte contre la corruption, Mokhtar Lakhdari.

Lors de l'ouverture, hier, des travaux du séminaire sur les enquêtes économiques et financières, organisé par le ministère de la Justice et financé par l'Union européenne, dans le cadre du programme d'aide à la justice algérienne, Mokhtar Lakhdari, directeur général de l'Office central de répression de la corruption (OCRPC), qualifie la délinquance financière, notamment la corruption, de «phénomène nouveau» auquel l'Algérie «n'était pas préparée», ajoutant : «Elle était obligée d'apporter une réponse, avec les textes qu'elle avait sous la main, dans le cadre du respect des droits et libertés des justiciables, surtout en matière de saisie et de récupération des biens mal acquis, ou de leur valeur.» Pour le responsable, «il reste beaucoup à faire en matière de procédure et d'instruments de mise en application de celle-ci».

Il se dit «frustré» devant l'architecture des instruments mis en place en France, et dévoilés par les conférenciers. Pour comprendre le retard de la situation algérienne, M. Lakhdari revient sur l'évolution de la loi, citant le choix adopté le 31 décembre 1962 de reconduire les mêmes textes qui existaient durant la colonisation, suivi de l'adoption du système socialiste, qui s'est effondré vers la fin des années 1980, et les grandes réformes d'après, précisant toutefois que le premier code pénal, promulgué en juin 1966, abordait déjà la délinquance économique.

L'effondrement de la politique socialiste a laissé place «à un nouveau système et de nouvelles formes de criminalités qu'on ne connaissait pas», précise Lakhdari. Le modèle économique, poursuit-il, a assigné un nouveau rôle à l'Etat dans la répartition de la rente, et délégué des pouvoirs aux agents publics dans l'octroi des droits et avantages en rapport avec l'activité économique.

«Des biens mal acquis ont été transférés particulièrement vers la France, l'Espagne, la Turquie et les Emirats arabes unis. Le recouvrement de ces avoirs passe par des instruments judiciaires. C'est une action politique à dimension politique qui repose sur la coopération...» note Lakhdari. Il rappelle les conventions internationales ratifiées et les nombreux amendements apportés aux textes de loi depuis 2004, qui a vu la création du pôle pénal, jusqu'en 2020, avec la création du pôle pénal économique et financier, à compétence nationale en matière de lutte contre la corruption.

**Il cite d'autres instruments de lutte, comme la CTRF (Cellule de traitement du renseignement financier), l'Observatoire national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLCC), l'Office central de lutte contre la corruption (OCLCC), l'IGF (Inspection générale des finances), etc.** Venu de France, le procureur financier du PNF (Parquet national financier), Jean-François Bohnert, rappelle dans quelles conditions son pays a mis en place la juridiction, dont il est procureur.

Selon lui, il aura fallu qu'un ministre soit éclaboussé en 2010 par une affaire de fraude fiscale pour que cela pousse le gouvernement à donner l'exemple en mettant en place des instruments de lutte contre la délinquance économique et financière, à travers une loi, promulguée en 2013 et la création du PNF en 2014 qui, après huit années d'existence, est devenue à dimension nationale et internationale.

Le procureur révèle, par ailleurs, que l'évaluation négative de la France, par l'OCDE en 2010 et 2011, a également été à l'origine de la réforme des lois et de la mise en place d'un dispositif pour la lutte contre la délinquance financière.

«AIRBUS A TOURNÉ LA PAGE EN PAYANT 3,5 MILLIARDS D'EUROS»

«Le travail du PNF concerne les enquêtes sur la corruption, le favoritisme, les prises d'intérêt par les décideurs publics et privés. 655 dossiers, soit 51% du volume de travail, sont liés à cette prise d'intérêt, alors que la fraude fiscale vient en deuxième position, avec 42 à 43% des dossiers, suivie des infractions boursières, avec 6 à 7% du volume de travail», détaille-t-il.

Le magistrat insiste sur la difficulté à traiter certaines affaires qui risquent, selon lui, de tomber sous la double sanction, axant particulièrement sur ce qu'il appelle un mécanisme d'aiguillage de l'enquête. Sur les 40 personnes qui exercent au PNF, dit-il, 18 seulement sont des magistrats, pas forcément ou spécialement du parquet. «Nous nous intéressons beaucoup aux décideurs publics, mais il n'est pas du tout facile pour un procureur de plaider dans une affaire correctionnelle contre le président de la République ou un ministre. Nous faisons tout pour éviter d'être des instruments de manipulation (...). Depuis 2016, il y a eu du nouveau en ce qui concerne les personnes morales, qui désormais sont passibles de poursuites en cas de corruption ou de crime financier.

Elles peuvent demander un accord de réparation si elles viennent en tant que dénonciatrices», explique le procureur financier. Il évoque l'affaire Airbus, sur laquelle le PNF a travaillé et qui a permis à l'avionneur de tourner la page en payant une amende de 3,6 milliards d'euros aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et à la France, qui a obtenu, 2,1 milliards d'euros. Pour lui, «ces débats peuvent être une source de réflexion pour aller chercher l'argent mal acquis là

où il se trouve». Lors du débat, des questions pertinentes ont été posées aux conférenciers. D'abord sur les difficultés engendrées par les nouvelles technologies de communication qui, selon les intervenants, sont utilisées par les criminels au col blanc. «Le PNF s'adapte à ces technologies qui lui permettent d'avoir une base de données et de suivi. Dans l'affaire Airbus, nous avons récupéré 370 millions de documents. Nous avons besoin d'exploiter rapidement toutes ces données et les nouvelles technologies nous permettent d'éviter le papier et de pouvoir, grâce à des programmes précis, balayer et analyser le tout en un temps record.»

Le procureur financier fait remarquer que le PNF a fait rentrer dans les caisses de l'Etat 10 milliards d'euros d'amende. Le directeur général de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc), Nicolas Bessone, a évoqué le rôle et les missions de l'organisme qu'il dirige, chargé de récupérer et de gérer les biens mal acquis d'abord en France, et, depuis août 2021, à l'étranger.

«Le texte de création de cette agence a été voté en 2010, à l'unanimité. Ce qui était très rare. Nous avons un système pénal archaïque. On avait du mal à mener nos enquêtes et les procédures comportaient des facteurs bloquants.

Nos policiers ne faisaient des perquisitions que pour collecter des preuves», déclare le conférencier. Il fait état des problèmes liés à la gestion des biens saisis, qui peuvent perdre leurs valeurs si l'enquête dure trop longtemps.

La loi de 2010, souligne le responsable, a ouvert de nombreuses perspectives dans la lutte contre la criminalité financière et surtout a mis en place des mécanismes de récupération des biens mal acquis. Il évoque la PIAC (Plateforme d'identification des avoirs confisqués), comme un outil de travail important, et fait le bilan des montants récupérés : 1,5 milliard d'euros en 2020, alors qu'en 2019, cette somme était de 450 000 euros. «En 2021, l'Agence a fait un gain de 11 millions d'euros, alors que son budget ne dépasse pas les 10 millions d'euros. Ce qui la fait passer à un système d'opérateur d'Etat», explique le responsable. Les travaux se poursuivront aujourd'hui et demain avec d'autres conférenciers.



## **RESTRICTIONS IMPOSÉES PAR LE MINISTÈRE DU COMMERCE CONCERNANT L'IMPORTATION DE MATIÈRES PREMIÈRES L'ANGOISSE DES INDUSTRIELS**

Après avoir constaté les dégâts produits par les mesures prises par le département de Kamel Rezig, les pouvoirs publics ont décidé d'en dispenser les produits pharmaceutiques et le secteur agricole.

Depuis fin 2021, le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations enchaîne les décisions portant sur le contrôle des opérations d'importation. **A chaque fois, le département de Rezig passe par l'Association des Banques et établissements financiers (ABEF) pour appliquer ses instructions, suscitant appréhensions et inquiétudes chez les opérateurs**

**économiques, qui dénoncent le fait de ne pas être associés à la mise en place de ces nouvelles mesures.** De même qu'ils mettent en garde contre les conséquences de ces décisions sur leurs activités. C'est en fait l'étau qui se resserre de plus en plus autour des importateurs et producteurs.

En somme, c'est la cacophonie avec toutes ces notes qui viennent encore perturber les entreprises, notamment celles intervenant dans l'agroalimentaire, l'industrie du papier et celles des articles scolaires. Des pénuries et des hausses de prix ne sont pas d'ailleurs à exclure lors de la prochaine rentrée scolaire. Les acteurs de ces filières ont déjà averti sur ces questions, mais aussi sur le risque de chômage qui pèse sur les travailleurs. De son côté, le Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise (CARE) s'interroge sur cette manière d'encadrer le commerce extérieur.

Il s'agit, selon le Cercle, d'un recours à «des voies détournées pour des dispositions aussi lourdes que celles restreignant l'accès aux marchés extérieurs à des milliers d'entreprises». C'est dire que ces restrictions sont considérées comme un blocage. La nouvelle mesure concernant l'importation de matières premières, de produits et marchandises destinés à la revente en l'état, expliquée dans le communiqué du ministère du Commerce, en est un exemple. **Le communiqué donne des détails, après la note de l'ABEF du 24 avril dernier, concernant l'encadrement des importations.**

«Le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs activant dans le domaine de l'importation des matières premières, des produits et des marchandises destinés à la revente en l'état qu'ils sont obligés de finaliser les procédures de domiciliation bancaire avant d'entamer toute opération d'importation», indique ledit document.

Et de mettre en garde : «Toute importation sans domiciliation bancaire ne sera pas autorisée à entrer sur le territoire national», rappelant que «la domiciliation bancaire pour l'importation de matières premières, de produits et marchandises destinés à la revente en l'état est conditionnée par la délivrance d'un document par les services de l'Agence nationale de la promotion du commerce extérieur (Algex)».

En effet, un mois plutôt, c'est-à-dire le 24 avril, les opérateurs économiques ont été appelés (obligation) à consulter la plateforme, préalablement à toute opération de domiciliation bancaire, pour vérifier l'indisponibilité des produits à importer sur le marché national, selon la même note.

Deux jours plus tard, le 26 avril, le ministère appelle tous les opérateurs économiques activant dans le domaine de l'importation de matières premières, de produits et de marchandises destinés à la revente en l'état, à présenter un document attestant de l'indisponibilité des produits à importer sur le marché national.

Et ce, en introduisant une demande en ligne pour obtenir ce document à joindre au dossier de demande de domiciliation bancaire. Par la suite, le 17 mai, dans une autre note adressée aux directeurs des banques et des établissements financiers, l'ABEF indique avoir demandé au

ministère du Commerce plus de précisions concernant l'importation de certains produits, tels que les intrants destinés à la production, produits pharmaceutiques, produits stratégiques destinés aux différents marchés des organismes publics, l'importation d'animaux etc.

**D'où la dernière instruction du département de Rezig qui confirme, le 25 mai via l'ABEF :**

«Toutes les marchandises importées et destinées à la revente en l'état sont concernées par cette procédure obligatoire.» Et d'appeler à la stricte application de cette mesure en exigeant à l'opérateur économique, la présentation préalable de cette attestation pour toute demande de domiciliation.



### **COMMENTAIRE : Mise en garde**

Le FMI vient de mettre en garde les pays dépendants des marchés d'importation des produits alimentaires contre les risques d'une aggravation du phénomène de l'inflation et de la crise suite à la poursuite de la guerre en Ukraine.

L'Algérie, à l'instar de pas mal de nations africaines qui importent beaucoup de produits alimentaires comme le blé – deuxième plus grand importateur mondial –, mais pas seulement, devra voir sa facture d'importation exploser en dépit de la volonté du gouvernement de la circonscrire dans des limites acceptables. Bien que pour l'Algérie certes, les recettes d'exportation des hydrocarbures pour cette année connaîtront, elles aussi, à leur tour une très nette augmentation en raison de la hausse des cours de pétrole, fruit également de la crise ukrainienne.

Globalement, la question est de savoir dans quelle mesure les augmentations des prix de pétrole sur lesquels est arc-boutée notre économie pourraient-elles compenser les envolées des prix des produits importés, mais aussi ceux produits localement du fait de l'inflation de pratiquement tous les produits et de la matière première ?

Le FMI n'a d'ailleurs pas manqué de faire quelques remarques à l'endroit des pays de la région MENA qui devraient songer à réfléchir sérieusement à des réponses idoines à réserver à cette question centrale. Nombre de pays parmi les premières puissances économiques, dont les Etats-Unis, l'Union européenne, la Chine, ou même d'ailleurs les faibles économies les plus douloureusement impactées au niveau du pouvoir d'achat des ménages ont dû être amenés à réagir face à une inflation de plus en plus alarmante.

Dans son cas, l'Algérie ne peut, bien entendu, pas faire l'économie d'une réflexion très profonde sur cette question qui menace de saper les objectifs de la politique monétaire suivie jusque-là. Et il s'agirait, en plus des mesures adoptées auparavant au niveau des salaires et en matière fiscale, de se pencher d'abord sur les vraies sources d'inflation dans un esprit qui tienne compte réellement de la nature des dépenses des ménages pour mieux pouvoir agir sur la dégringolade du pouvoir d'achat.

Il y a tout lieu, d'abord, de s'interroger sur la manière de calculer ce fameux taux d'inflation qui, aux yeux de l'opinion en tous cas, ne refléterait pas le rythme d'évolution des prix tels que constatés ou ressentis dans le portefeuille des ménages. Ensuite, les politiques budgétaires repensées, ainsi qu'on l'a déjà vu, et de manière inattendue, tout de suite après l'adoption de la loi de finances 2022, pour être mises au goût du jour, à savoir lutter contre l'inflation et renforcer le pouvoir d'achat, pourraient-elles être maintenues en dépit du risque de creuser encore davantage le déficit ?

Et ce, d'autant qu'en dehors du secteur des hydrocarbures, la croissance économique, contrariée par la conjoncture, risque de ne pas être au rendez-vous. Une loi de finances complémentaire serait-elle en préparation ? Cela pourrait être un bon indicateur sur les intentions de l'Exécutif à vouloir dépasser la crise, qui cumule à la fois les poussées inflationnistes, un dinar qui se déprécie, un niveau de chômage important et une politique budgétaire et monétaire expansionniste. Le gouvernement dos au mur ? Difficile d'esquiver la question.



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

### [Séminaire sur la saisie et confiscation des avoirs criminels: coopération et assistance pénale internationale au menu](#)

Les travaux d'un séminaire sur "Les enquêtes économiques et financières complexes : identification, saisie et confiscation des avoirs criminels", ont débuté dimanche à Alger, avec pour objectif l'échange des expériences et la présentation des aspects de la coopération et de l'assistance pénales internationales.



### [Les grandes réalisations de l'Algérie dans le cadre du programme du Président à travers le Plan d'action du gouvernement Benabderrahmane](#)

Depuis l'élection du président Abdelmadjid Tebboune à la magistrature suprême en décembre 2019, de grandes étapes ont été traversées dans l'édification de l'Algérie Nouvelle, telle que voulue et promise dans ses 54 engagements annoncés lors de la campagne électorale, et ce malgré la pandémie de covid19 et la crise économique mondiale qui a suivi.



## [Lutte contre le changement climatique : Le FMI débloquerait plus de 40 milliards USD](#)

La directrice générale du Fonds monétaire international, Kristalina Georgieva, vient d'annoncer avoir obtenu des promesses de dons d'une valeur globale de 40 milliards de dollars US pour son fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, dédié à la lutte contre le changement climatique dans les pays à revenus faible et intermédiaire. L'Afrique peut être la plus bénéficiaire. La patronne du FMI affirme que « les pays africains ne peuvent pas faire face, seuls, à ces crises qui se chevauchent », précisant que les prêts accordés par le FMI à ces pays en 2021 étaient 13 fois supérieurs à la moyenne annuelle.



## [Investissements, diversification des relations économiques: Plaidoyer pour l'augmentation du PIB](#)

Après l'adoption par le Conseil des ministres du projet de loi relatif à l'investissement, qui consacre le principe de la liberté d'investissement et vise l'amélioration du climat d'affaires à travers la suppression des entraves bureaucratiques, «il est donc nécessaire d'œuvrer à l'augmentation du PIB à travers l'investissement massif», a soutenu, hier matin, Mustapha Mekideche, consultant en géo-économie, lors de son intervention sur la Chaîne 3 de la Radio nationale.



## [Récupération des biens mal acquis des algériens en France : Alger actionne sa machine judiciaire](#)

La justice algérienne devra élargir le champ de ses compétences afin de pouvoir intervenir à l'extérieur des frontières nationales. L'Algérie est en passe de restituer les biens mal acquis à l'étranger, détenus par les hommes d'affaires et autres politiques impliqués dans des scandales de corruption. Des procédures judiciaires conjointes entre la justice algérienne et celle française, sont en cours pour la saisie des biens des hommes d'affaires et autres politiques détenus en France.



## Produits nécessaires à l'activité agricole : Les importateurs dispensés du document d'Algex

Le ministère évoque une démarche qui s'inscrit dans le cadre de la «stratégie intersectorielle en matière de développement des filières agricoles...».Après le médicament, les produits destinés à l'agriculture sont exemptés du document d'Algex. En effet, les importateurs de produits nécessaires à l'activité agricole, destinés à la revente en l'état, sont dispensés de l'obligation de présenter le document délivré par l'Agence nationale de la promotion du commerce extérieur Algex, indique le ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

## L'économiste Mekideche au sujet de la nouvelle loi sur l'investissement : «Un texte pour protéger les investisseurs des abus bureaucratiques»

Le projet de loi relatif à l'investissement contribuera à libérer l'esprit d'initiative et à l'amélioration du climat des affaires en Algérie. Il est donc nécessaire d'œuvrer à l'augmentation du PIB à travers l'investissement massif, tant que la volonté politique est affichée pour réaliser cet objectif, a recommandé l'économiste Mustapha Mekideche.

## من خلال تعزيز اتفاقيات التعاون... لخضاري: الإرادة السياسية قوية لاسترجاع الأموال المنهوبة بالخارج

أكد مختار لخضاري، المدير العام للديوان المركزي لقمع الفساد، الأحد، على أن الدولة الجزائرية تعمل على تعزيز اتفاقيات التعاون القضائي مع عدة دول بالخارج، وإيجاد آليات لاسترجاع الأموال المنهوبة بالخارج. وقال لخضاري، خلال إشرافه على ملتقى التحقيقات الاقتصادية والمالية المعقدة المنظم من قبل برنامج دعم قطاع العدالة في الجزائر، تحت إشراف وزارة العدل بمقر إقامة القضاة بالأبيار، إن قضايا الفساد المالي في الجزائر تعتبر جرائم معقدة، وزادها تعقيدا استغلال الظرف السياسي في الفترة من 2014 حتى 2019، والتي تطورت خلالها نوعية الجرائم وأساليبها، فضلا عن الاعتداء على قوانين الدولة لتحويل الأموال لعدة دول: تركيا، الإمارات العربية، فرنسا، سويسرا، على حد تعبيره.

RÉCUPÉRATION DES FONDS DÉTOURNÉS À L'ÉTRANGER

# L'Algérie évoque l'attitude peu coopérative de certains Etats

**LA RÉCUPÉRATION DES FONDS DÉTOURNÉS ET TRANSFÉRÉS à l'étranger n'est pas une mince affaire. Selon le directeur général de l'Office central de la répression de la corruption, Mokhtar Lakhdari, des Etats ne font pas preuve de beaucoup de volonté quand il s'agit de répondre aux demandes des autorités algériennes**

« Il y a un certain nombre d'entraves. Il s'agit des difficultés liées à la localisation, l'identification, la saisie, la confiscation et le recouvrement des avoirs illicites détournés et transférés à l'étranger », a-t-il précisé lors d'un point de presse tenu en marge du séminaire ayant pour thème « Les enquêtes économiques et financières complexes : identification, saisie et confiscation des avoirs criminels », organisé par le Programme d'appui au secteur de la justice en Algérie, en collaboration avec l'Union européenne, à la Résidence des magistrats à Alger. Le responsable a pointé du doigt également le laxisme et l'attitude peu coopérative de certains Etats, la faible coopération dans le cadre des réseaux d'échanges informels d'information et des insuffisances en matière de l'entraide internationale. A cela s'ajoutent le secret bancaire, les difficultés dans la collecte des données patrimoniales (absence de système d'information central, secteurs non digitalisés) et la faible capacité à traiter rapidement toutes les informations recueillies. En outre, Lakhdari a évoqué la difficulté de mise en œuvre des techniques spéciales d'enquêtes et de la protection des témoins.

Toutefois, le responsable a signalé l'existence de procédures en cours non seulement avec la France, mais aussi avec d'autres pays. « Avec nos partenaires, nous essayons de renforcer les mécanismes de coopération afin d'atteindre notre objectif, à savoir la récupération des avoirs détournés », a-t-il précisé. Dans ce sillage, il a jugé que le plus important n'est pas le nombre des affaires à traiter ou la nature des entraves qui peuvent exister, mais la qualité de la coopération entre l'Algérie et la France. « La présence de la délégation française à ce séminaire, notamment le procureur de la République financier, chef du parquet national financier, Jean-François Bohnert, et

le directeur général de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc), Nicolas Bessone, témoignent de notre engagement commun à lutter contre toute forme de criminalité transnationale », relève-t-il. Selon lui, cette coopération portera ses fruits dans les prochains mois. « La rencontre nous permettra de situer les difficultés, d'en discuter et proposer des solutions d'ordre opérationnel », ajoute-t-il.

**LA JUSTICE FRANÇAISE SE DIT COOPÉRATIVE**

Chose confirmée par Jean-François Bohnert, qui note que les échanges avec la partie algérienne sont fortement intéressants. « L'Algérie est très ouverte en matière de coopération non seulement avec la France, mais aussi avec d'autres pays. Il est normal que nos collègues algériens cherchent les bonnes pratiques. Nous allons, durant cette rencontre, comparer nos instruments, quels en sont les avantages et les inconvénients, et s'inspirer des expériences des uns et des autres. Le travail est aussi de promouvoir la coopération internationale dans les enquêtes pénales », a souligné le procureur de la République financier. Et d'affirmer que les autorités algériennes et françaises travaillent dans un esprit d'ouverture et de coopération.

Le responsable relève qu'avec la compétence extraterritoriale qui existe en France, « nous avons cette possibilité d'aller chercher les responsabilités là où elles se trouvent, notamment à l'étranger ». « La thématique des biens mal acquis est très importante pour nous, par ce qu'elle suppose derrière une spoliation de pays. Nous avons cette possibilité d'aller saisir et faire confisquer des biens et faire condamner les gens qui ont mal acquis un certain nombre de biens. L'idée est de faire revenir cet argent vers les pays qui ont été spoliés », a-t-il souligné. De son côté, le directeur général de l'Agrasc, Nicolas Bessone, précise qu'il y a



des commissions rogatoires qui peuvent être mises par le paquet national financier à la disposition des autorités algériennes. « Le parquet national financier peut aussi exécuter des demandes d'emprunt à visées confiscatoires émanant des autorités algériennes », a-t-il indiqué, affirmant l'existence d'un certain nombre d'affaires en cours sur lesquelles il ne peut s'exprimer. « La France s'est dotée le 4 août 2021 d'une nouvelle législation sur les biens mal acquis, qui prévoit que le produit des confis-

cations fera l'objet d'un retour intégral au plus près des populations spoliées. » Selon lui, cela aura pour effet d'ouvrir des perspectives d'une coopération très importante avec les autorités algériennes. « La France sollicite les autorités étrangères pour déterminer les mécanismes de fraude des avoirs saisis et confisqués. Les autorités judiciaires françaises et la l'Agrasc exécutent beaucoup de peines de confiscation au bénéfice d'autorités étrangères », a-t-il assuré.

■ Amokrane Hamichi

**DÉTOURNEMENT DE BIENS PUBLICS  
Déjà une ordonnance en juin 1966**

En matière de lutte contre la délinquance économique et financière, les premières mesures prises par notre pays remontent à l'année 1966. Il s'agit de l'ordonnance n°66-181 du juin 1966 portant création des cours spéciales de répression des infractions économiques. Celles-ci concernent le détournement de biens publics, la négligence occasionnant un préjudice aux biens publics, la fraude dans les opérations financières et l'exécution du budget, la conclusion de contrats allant à l'encontre des intérêts de l'Etat ou de l'entreprise publique et enfin les avantages illicites tirés de l'influence des agents publics.

■ A. H.

Afrique  
**La BAD pour  
l'intégration de  
l'économie circulaire  
dans l'architecture  
de développement**

La Banque africaine de développement (BAD) a estimé que l'économie circulaire devrait être intégrée dans l'architecture de développement du continent. *35*  
*«La circularité est un domaine essentiel pour que l'Afrique se remette rapidement de l'impact de la pandémie de Covid-19 afin de créer de nouveaux emplois sur le continent de manière durable»*, a déclaré Kevin Kariuki, vice-président de la BAD en charge de l'électricité, de l'énergie, du changement climatique et de la croissance verte, lors de l'assemblée annuelle de la banque. La transition de l'Afrique vers la croissance verte constitue une étape dans la bonne direction pour créer une nouvelle chaîne de valeur qui réinvestit dans l'économie et crée de nouveaux emplois verts, a-t-il ajouté. Les réunions annuelles de 2022, qui se sont déroulées du 24 au 27 mai à Accra (Ghana), ont été dédiées au thème : *«Favoriser la résilience climatique et une transition énergétique juste pour l'Afrique»*. Elles ont constitué une occasion pour débattre sur les défis de développement auxquels fait face le continent africain, notamment dans un contexte mondial des plus incertains.

N. T.

## العملة الوطنية تراجعت بأكثر من 5 بالمائة الدولار بأكثر من 145 دينار في ماي

سجلت العملة الوطنية، الدينار الجزائري، حسب التعاملات الرسمية ووفقا لتقديرات بنك الجزائر، تراجعا محسوسا، حيث هاق سعر صرف الدينار مقابل الدولار في آخر التعاملات الخاصة بـ29 و30 ماي عتبة 145 دينار للورقة الخضراء، وكان الدولار الأمريكي يقدر في تداول 2 و3 جانفي 2022 بنحو 138.8 دينار للدولار الواحد.

الأوروبية الموحدة عرف في آخر التعاملات في 7 و9 مارس الجاري استقرارا نسبيا بمنحى تصاعدي، حيث قدر سعر صرف العملة الوطنية أمام الأورو بـ155.5191 دينار لدى الشراء، و155.5929 دينار لدى البيع، وهو مستوى ايجابي مقارنة بالتداول السابق في فيفري، ولكن أيضا جانفي. ويبقى التراجع سمة تعاملات الدينار الجزائري مقابل الدولار من جانفي إلى ماي 2022، بفقدان نسبة اسمية تتوق 5 بالمائة.

تجدر الإشارة إلى أن قانون المالية 2022 أقر تراجعا لسعر صرف الدينار بـ6.1 بالمائة، مع توقع بلوغ سعر صرف بـ135 دينار للدولار نهاية 2021 مقابل 126.8 دينار في 2020. كما بلغت أسعار الصرف 134,7387 دينار جزائري للدولار الأمريكي سنة 2021، و126,3681 دينار للدولار الأمريكي سنة 2020.

يتذكر أن سعر صرف الدينار يحدد من قبل بنك الجزائر على ضوء عدد من المؤشرات الاقتصادية، على غرار الميزان التجاري وميزان المدفوعات وإيرادات المحروقات واحتياطات النقد الأجنبي. مع مراعاة تغيرات أسعار سلة من العملات، أهمها الأورو والدولار والجنه الإسترليني واليوان الصيني والين الياباني، على أساس أنها العملات الأهم في تجارة الجزائر الخارجية.

ورغم أن سوق الصرف غير محررة، فإن عامل العرض والطلب على العملات الأجنبية وعلى العملة الوطنية قائم بنسبة ما، كما أنه من المعلوم أن الجزائر تتعامل بالدولار الأمريكي بالخصوص في مجال الصادرات، لاسيما المحروقات، فيما يتم التعامل بالأورو في مجال الاستيراد، بالنظر إلى كون الاتحاد الأوروبي الشريك الرئيسي للجزائر، سواء في مجال التعامل التجاري البيني، سواء السلع أو الخدمات.



الدينار الجزائري عانى منذ فترة التسعينات من تخطيش مستمر

الدولار، إذ بلغ سعر صرف الدينار بالنسبة لتداول 8 و10 فيفري الجاري، أي قبل شهر، مستوى قياسيا مقابل الدولار الأمريكي، إذ تداول بـ140.526 دينار للدولار الواحد لدى الشراء، و140.541 دينار للورقة الخضراء لدى البيع. وبالمقابل، فإن تحسن مستوى سعر الصرف كان السمة بالنسبة للدينار مقابل، حيث بلغ تداول العملة الوطنية 160.172 دينار لدى الشراء، و160.245 دينار لدى البيع، وهو تراجع قياسي في ظرف قصير، إلا أن تداول الدينار مقابل العملة

ويبقى الدينار الجزائري يشهد تراجعا محسوسا خلال الأشهر الماضية، ففي الأسبوع الأول من مارس، حسب التعاملات الرسمية لبنك الجزائر، قدر برسم التداول في 7 و9 مارس بنحو 143.0587 دينار لدى الشراء، و143.0737 دينار لدى البيع، ويواصل الدينار الجزائري تسجيل تقلبات على مستوى التسعيرات التجارية المقهدة من قبل بنك الجزائر منذ أن تخطى عتبة 140 دينار في فيفري الماضي، ويبقى التراجع سمة السنة الحالية بالنسبة للدينار مقابل

تقدير سعر صرف الدينار مقابل العملات الرئيسية حسب بنك الجزائر 29-30 ماي 2022

العملة	شراء	بيع
الدولار الأمريكي	145.0915	145.1065
الأورو	155.9153	155.9605
الجنه الإسترليني	183.1953	183.3079
الين الياباني	114.0836	114.1403
اليوان الصيني	21.5471	21.5531
الفرنك السويسري	151.1842	151.2156
الدولار الكندي	113.7973	113.8447
الدرهم الإماراتي	39.4968	39.5196
الريال السعودي	38.6787	38.6878
الدينار الكويتي	474.4653	474.6696
الدينار التونسي	47.7418	48.2216
الدرهم المغربي	14.6399	14.6414
الدينار الليبي	30.3247	30.4801
الأوقية الموريتانية	3.9871	3.9875

### حفيظ صوالي

● وفقا للتعاملات الرسمية لبنك الجزائر، فإن سعر صرف الدينار بلغ 145.0915 دينار لدى الشراء و145.1065 دينار لدى البيع، وكان سعر صرف الدينار يبلغ مع بداية جانفي 138.8361 دينار لدى الشراء، و138.8511 دينار لدى البيع، مما يعني أن العملة الوطنية شهدت منذ بداية السنة انخفاضا محسوسا في سعر الصرف للعملة الوطنية مقابل الدولار الأمريكي.

وكان الدينار الجزائري قد تراجع مقابل الدولار الأمريكي، حسب التعاملات الرسمية، حيث بلغ - حسب تقدير للبنك المركزي - 143.69 دينار لدى الشراء، و143.70 دينار لدى البيع بالنسبة للتسعيرة التجارية للفترة ما بين 25-26 أفريل. وعلى عكس المنحى لسعر صرف الدينار مقابل الدولار، فإن الدينار الجزائري سجل مكاسب أمام الأورو للعملة الأوروبية الموحدة، حيث بلغ سعر صرف الدينار مقابل الأورو في تقدير البنك المركزي 155.9153 دينار لدى الشراء، و155.9605 دينار لدى البيع في تعاملات 29 و30 ماي الجاري، وكان الدينار الجزائري يقدر في أول تعامل مع بداية جانفي 2022، ما قيمته 157.0236 دينار لدى الشراء و157.0545 دينار لدى البيع. وشهد الدينار الجزائري تحسنا مقابل الأورو في تعاملات أفريل أيضا، حيث بلغ سعر صرف الدينار 155.27 دينار لدى الشراء، و155.35 دينار لدى البيع.

ويشهد الدينار الجزائري تراجعا محسوسا خلال الشهور الخمسة من السنة الحالية مقابل الورقة الخضراء، بينما يتسم بالاستقرار نسبيا مقابل العملة الأوروبية الموحدة، وبتحسن، فقد كان الدولار الأمريكي يقدر في تعاملات الصرف في الفترة 15-16 مارس يقدر بـ142.82 دينار لدى الشراء، و142.84 دينار لدى البيع. بينما بلغ 156.12 دينار لدى الشراء، و156.19 دينار لدى البيع.

## الخبير المالي نبيل جمعة لـ "الخبر" "اختلالات في التسيير النقدي تهدد الدينار بالانهيار"



2010

نبيل جمعة

والاقتصادية تغيّرت، دون أن يكون لها أثر على قيمة العملة الوطنية، التي أضعفت الأضعف على الصعيد المغاربي، بصرف النظر عن المستوى العربي أو العالمي، مشيرا إلى أنّ أسعار البترول التي تمثل أهم بارومتر، ارتفعت بشكل ملفت على خلفية المعطيات الجيوسياسية الأخيرة.

وقال المتحدث، في السياق ذاته، إنّ الدينار الجزائري عانى منذ فترة التسعينات من تخفيض مستمر، حيث تراجع منذ تلك الفترة بما يعادل 900 مرة، حين بيعت المؤسسات الاقتصادية العمومية بالدينار الرمزي، وهي "طريقة التسيير النقدي الخاطئة المستمرة" إلى غاية اليوم، لتجر معها مجموعة من التبعات الاقتصادية الخطيرة.

ودعا الخبير نبيل جمعة من الناحية المقابلة إلى ضرورة الفصل في السوق الموازية وازدواجية سوق الصرف، حيث بلغت - حسب الأرقام الرسمية - 4000 مليار دينار، وهي تساهم بشكل مستمر في انزلاق قيمة سعر الدينار الجزائري بما يعادل 30 في المائة، باعتبارها أهم "الثغرات" المالية التي تعقد حل مشكلة قيمة الدينار في سوق الصرف الوطنية.

سعيد بشار

● حذّر الخبير المالي والاقتصادي نبيل جمعة من تداعيات "الانزلاق" المستمر للدينار الجزائري في معاملات الصرف الرسمية على الوضع الاقتصادي العام وعلى المؤشرات المرتبطة به ضمن التوازنات المالية للبلاد.

وتساءل المتحدث، في تصريح لـ "الخبر"، عن أسباب استمرار تراجع العملة المحلية مقابل أهم العملات العالمية، على غرار الدولار الأمريكي، باعتبار أنها فاقت 145 دينار مقابل كل دولار، في وقت تصنّف جميع المؤشرات النقدية في الخانة الخضراء، مما كان من المفروض أن تدفع الدينار نحو الارتفاع والتحسين، بدلا من وتيرة الانخفاض.

ضمن سياق شرحه، قال نبيل جمعة إن القواعد العامة التي يقوم عليها تحديد قيمة العملة الوطنية، حسب الاتفاقيات الدولية الموقعة من قبل الجزائر مع كل من البنك العالمي، وصندوق النقد الدولي واتفاقيات بازل 3، تأخذ بعين الاعتبار مجموعة من الأسس، أشار في مقدمتها إلى سعر البرميل، باعتبار أنّ المحروقات تشكل ما يفوق 92 في المائة من الصادرات الوطنية، بالإضافة إلى نسبة النمو الاقتصادي، والتنافسية الاقتصادية، وأرقام ميزانية المدفوعات والميزان التجاري، وأكد على أنّ كل هذه المعطيات إيجابية في الوقت الحالي، وبالتالي لا يعقل أن تتحمل العملة المحلية تخفيضا إضافيا.

ولم يجد الخبير المالي والنقدي أفضل ما يفسر به الوضعية الحالية من قوله بوجود خلل في التسيير النقدي الوطني، وهو الوضع الذي يفرض، كما قال، إعادة النظر في طريقة التسيير، إذ أنّ الوضع والمؤشرات النقدية



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎ Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



@MFinancesdz



MFINANCES CHANNEL وزارة المالية الجزائرية



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Maïki, Benaknoun - Alger